



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

BR-AM/CGF

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

EXAMENS PROFESSIONNELS DES CATÉGORIES C ET D DES SPÉCIALITÉS « ADMINISTRATIVE » ET « TECHNIQUE » – SESSION 2020

Les examens professionnels 2020 des grades « d'Adjoint principal », « d'Adjoint » (catégorie C) et des grades « d'Agent principal », « d'Agent qualifié » et « d'Agent » (catégorie D) ont été organisés par le Centre de gestion et formation de la Polynésie française conformément à l'article 31 de l'ordonnance 2005-10 du 04 janvier 2005. Ils ont été ouverts par arrêtés n° 2020-006 et n° 2020-007 du 06 février 2020 du Président du Centre de Gestion et de Formation, considérant le nombre de postes déclarés au 03 février 2020 par les communes, les groupements de communes ainsi que leurs établissements publics administratifs pour chacun des cadres d'emplois.

À ce titre, ci-dessous, un rappel du nombre de postes déclarés :

1) CADRE D'EMPLOIS « application » :

Accès au grade de : Type d'examen Professionnel demandé	Spécialité administrative		Spécialité technique		TOTAL
	Adjoint	Adjoint Principal	Adjoint	Adjoint Principal	
Par avancement de grade	13	58	24	33	128
Par changement de spécialité	0	1	0	0	1
Par changement de spécialité et promotion de grade	0	3	0	1	4
TOTAUX	13	62	24	34	133

2) CADRE D'EMPLOIS « exécution » :

Accès au grade de : Type d'examen Professionnel demandé	Spécialité administrative			Spécialité technique			TOTAL
	Agent	Agent Qualifié	Agent Principal	Agent	Agent Qualifié	Agent Principal	
Par avancement de grade	*	29	9	*	167	68	273
Par changement de spécialité	0	0	0	2	0	0	2
Par changement de spécialité et promotion de grade	0	2	2	10	0	2	16
TOTAUX	0	31	11	12	167	70	291

Le cadre d'emplois « Application » de la catégorie C comporte un grade initial « d'adjoint », ainsi qu'un grade supérieur « d'adjoint principal ».

Le cadre d'emplois « Exécution » de la catégorie D comporte un grade initial « d'agent », un grade intermédiaire « d'agent qualifié » et un grade supérieur « d'agent principal ».

Les examens professionnels portaient soit sur un avancement de grade avec ou sans changement de spécialité soit sur un changement de spécialité sans avancement de grade.

I- Examens professionnels : les données des sessions

A – Calendrier

Les arrêtés relatifs aux calendriers et aux conditions d'inscription ont été publiés au Journal Officiel de la Polynésie Française (JOPF) :

- L'arrêté n° 2020-76 du 27 mai 2020 a fixé le calendrier et les conditions d'inscription pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « application » ;
- L'arrêté n° 2020-75 du 27 mai 2020 a fixé le calendrier et les conditions d'inscription pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « exécution ».

Période de retrait des dossiers ou de préinscription sur site internet du CGF : du mardi 11 février 2020 au vendredi 06 mars 2020 à 13 heures.

Période d'inscription : du mardi 11 février 2020 au vendredi 06 mars 2020 à 13 heures.

Date limite de retour des dossiers par la Poste : le vendredi 06 mars 2020 à 13 heures.

Epreuves d'admissibilité : le samedi 19 septembre 2020.

Réunion d'admissibilité : le mardi 10 novembre 2020.

Epreuves d'admission : du lundi 30 novembre au vendredi 04 décembre 2020.

Publication des résultats : le vendredi 11 décembre 2020.

B - Inscriptions

Au total, 461 candidats ont transmis leur dossier d'inscription dans les délais, mais 43 dossiers ont été refusés (candidats ne justifiant pas des années de services publics, et/ou sans pièces justificatives demandées lors de l'inscription ...).

Les dossiers d'inscription reçus étaient découpés comme suit :

Spécialité	Cadre d'emplois	Grade	Dossiers complets	Dossiers rejetés	Totaux
ADMINISTRATIVE	Application	Adjoint principal	77	18	95
		Adjoint	9	4	13
	Exécution	Agent principal	11	1	12
		Agent qualifié	35	5	38
		Agent	2	-	2
	Sous-total			134	28
TECHNIQUE	Application	Adjoint principal	37	8	45
		Adjoint	37	-	37
	Exécution	Agent principal	50	1	51
		Agent qualifié	161	6	167
		Agent	-	-	0
	Sous-total			285	15
Totaux			419	43	461

Ainsi sur ces 461 candidats inscrits, **419 dossiers complets** ont été admis à concourir à ces examens professionnels dont 412 candidats admis aux épreuves d'admissibilités et 7 candidats admissibles.

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	SPÉCIALITÉ		TOTAUX
		ADMINISTRATIVE	TECHNIQUE	
Application	Adjoint principal	75	37	112
	Adjoint	6	37	43
Exécution	Agent principal	11	50	61
	Agent qualifié	35	161	196
	Agent	-	-	0
TOTAUX		127	285	412

II - Les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité

Sur les **412 candidats convoqués aux épreuves écrites**, **366 étaient présents**, **46 absents**.

Tableau récapitulatif par grade

Cadre d'emplois	Examen Professionnel des spécialités « administrative » et « technique »		
	Grade visé	Candidats admis aux écrits	Candidats présents aux écrits
« Application »	Adjoint principal	112	97
	Adjoint	43	37
« Exécution »	Agent principal	61	56
	Agent qualifié	196	176
TOTAUX		412	366

Les centres d'examen :

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont tenues le samedi 19 septembre 2020 sur deux sites. Un site pour les candidats des Iles Sous Le Vent situé au lycée polyvalent d'Uturoa, et le second sur île de Tahiti à l'Hôtel Tahiti Pearl Beach Resort à Arue.

III - Les membres du jury

A - Composition :

a) Pour la spécialité « administrative »

Membres du jury du cadre d'emplois « application » de la spécialité « administrative » :

- **Monsieur Heimana TAURAA**, président du jury et élu de la ville de Pirae ;
- **Madame Mahanatea MOORIA**, chargée de la réglementation et des élections au Haut-commissariat de la République en Polynésie française et fonctionnaire du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- **Monsieur Heiarii BONNO**, directeur général des services de la ville d'Arue relevant du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- **Madame Katia PATRY**, formatrice et consultante, personnalité qualifiée.

Membres du jury du cadre d'emplois « exécution » de la spécialité « administrative » :

- **Monsieur Heimana TAURAA**, président du jury et élu de la ville de Pirae ;
- **Madame Léticia SCLABAS**, chargée de communication de la commune de Moorea-Maiao, fonctionnaire du cadre d'emplois « application » ;
- **Monsieur Heiarii BONNO**, directeur général des services de la ville d'Arue relevant du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- **Madame Katia PATRY**, formatrice et consultante, personnalité qualifiée.

b) Pour la spécialité « technique » :

Membres du jury du cadre d'emplois « application » de la spécialité « technique » :

- **Monsieur Heimana TAURAA**, président du jury et élu de la ville de Pirae ;
- **Madame Tania AYO**, responsable du département informatique du Syndicat pour la Promotion des communes de Polynésie française, fonctionnaire du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- **Monsieur Olivier PETIT**, responsable de la cuisine centrale de la ville de Pirae relevant du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- **Monsieur Eric PULL**, Chef du bureau des services publics environnementaux au Haut-commissariat de la République en Polynésie française, personnalité qualifiée.

Membres du jury du cadre d'emplois « exécution » de la spécialité « technique » :

- **Monsieur Heimana TAURAA**, président du jury et élu de la ville de Pirae ;
- **Madame Nathalie WONG**, secrétaire à la direction des services techniques de la ville de Mahina, fonctionnaire du cadre d'emplois « application » ;
- **Monsieur Olivier PETIT**, responsable de la cuisine centrale de la ville de Pirae relevant du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- **Monsieur Eric PULL**, Chef du bureau des services publics environnementaux au Haut-commissariat de la République en Polynésie française, personnalité qualifiée.

Par arrêtés n°2020-94, n°2020-95, n°2020-96 et n°2020-97, le Président du Centre de gestion et formation a arrêté les listes des membres des jurys.

B – Réunions :

Les membres du jury se sont réunis comme suit :

- *le 09 juillet 2020* : présentation générale des examens professionnels, des matières et programmes, et des listes des candidats potentiellement admis à concourir ;
- *le 25 août 2020* : vote des sujets des épreuves écrites des cadres d'emplois « application » et « exécution » ;
- *le 10 novembre 2020* : réunion d'admissibilité des candidats et d'organisation des épreuves orales d'admission ;
- *le 11 décembre 2020* : réunion d'admission (candidats admis) et d'analyse des demandes de dérogation ainsi que le bilan général de la réalisation des examens professionnels.

IV - LES ÉPREUVES ÉCRITES

Présentation du détail des épreuves par catégories :

Cadre d'emploi exécution :

Grade d'agent, aucune épreuve d'admissibilité.

Grade d'agent qualifié, l'épreuve d'admissibilité est un questionnaire à choix multiple d'une durée de 1 h 30 - coefficient 1, composer de 40 questions avec 3 propositions de réponses dont 1 seul bonne réponse possible et chaque réponse équivaut à 0,5 point, note minimum 10 sur 20.

Grade d'agent principal, l'épreuve d'admissibilité est un questionnaire à choix multiple d'une durée de 1 h 30 - coefficient 1, composé de 40 questions avec 4 propositions de réponses dont 1 seule bonne réponse possible et chaque réponse équivalent à 0,5 point, note minimum 10 sur 20.

Cadre d'emploi application :

Grade d'adjoint, l'épreuve d'admissibilité comporte deux épreuves. La première épreuve est une compréhension de texte, sur une série de questions liées à un texte d'une trentaine de lignes au plus, d'une durée de 2 h 00 - coefficient 2, note supérieure à 07 sur 20. La deuxième épreuve est un questionnaire à choix multiple d'une durée de 1 h 30 - coefficient 1, composé de 30 questions avec 4 propositions de réponses dont 1 seule bonne réponse possible et chaque bonne réponse équivalent à 1 point, une mauvaise réponse équivalent à - 0.25 point, note supérieure à 07 sur 20. Sont admissibles les candidats ayant obtenu une note minimum de 10 sur 20 de moyenne sur les deux épreuves.

Grade d'adjoint principal, l'épreuve d'admissibilité comporte deux épreuves. La première épreuve est une compréhension et une synthèse de texte, sur une série de questions qui prennent appui sur un dossier de 10 pages au plus, une pénalité de 2 points maximum en cas de plus de 10 fautes, d'une durée de 2 h 30 - coefficient 2, note supérieure à 07 sur 20. La deuxième épreuve est un questionnaire à choix multiples d'une durée de 1 h 30 - coefficient 1, composé de 30 questions avec 4 propositions de réponses dont 1 ou 2 réponses possible et chaque bonne réponse équivalent à 1 point, une mauvaise réponse équivalent à - 0.25 point, note supérieure à 07 sur 20. Sont admissibles les candidats ayant obtenu une note minimum de 10 sur 20 de moyenne sur les deux épreuves.

1 - Le choix et la reprogrammation des épreuves écrites d'admissibilité :

Les membres du jury, réunis le 25 août 2020, ont dans un premier temps pris connaissance de l'intégralité des sujets et corrigés proposés par chaque concepteur. Puis, dans un second temps, ont procédé à un vote à bulletin secret. Le président du jury et son assesseur ont ensuite cosigné le résultat des différents votes dans un procès-verbal, sous pli cacheté, mis de suite dans le coffre du CGF.

Les 14 et 15 septembre 2020 (avant les épreuves écrites du 19 septembre), la responsable des examens professionnels et le directeur du statut du CGF ont ouvert les enveloppes de sujets et procédé à la reproduction des sujets du questionnaire à choix multiple de chaque grade et des compréhensions de texte pour le cadre d'emplois « application ».

2 - Les sujets des épreuves :

Les membres du jury ont acté le principe d'avoir le même sujet d'examen selon la nature de l'épreuve pour les spécialités « administrative » et « technique » par grade.

2-1 : Le questionnaire à choix multiples :

a) L'épreuve pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « exécution »

Il y a eu deux questionnaires à choix multiples pour le cadre d'emplois « exécution » : un pour l'accès au grade d'agent qualifié et l'autre pour l'accès au grade d'agent principal portant sur l'environnement communal, les calculs simples et la fonction publique communale. Les sujets sont consultables sur le site du CGF dans la rubrique « *Annales des examens professionnels* ».

b) L'épreuve pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « application »

Il y a eu deux questionnaires à choix multiples pour le cadre d'emplois « application » : un pour l'accès au grade d'adjoint et l'autre pour l'accès au grade d'adjoint principal portant sur l'environnement communal, les calculs complexes et la fonction publique communale. Les sujets sont consultables sur le site du CGF dans la rubrique « *Annales des examens professionnels* ».

2-2 : Compréhension de texte :

a) L'épreuve de compréhension pour l'accès au grade d'adjoint (durée : 2 heures ; coefficient : 2)

Le sujet porté sur la thématique suivante : « **L'OMS se veut rassurante sur les effets des microplastiques dans l'eau potable** ». Le sujet retenu suite au vote du jury comporte les questions suivantes :

- 1) En quoi le traitement des eaux usées est-il si important pour la santé humaine ? (1 point)
- 2) D'après le texte, pour qui la présence des microplastiques dans l'eau potable pourrait-elle être dangereuse ? (3 points)
- 3) Donnez une définition des termes (2 points)
- 4) Quel est le sens du verbe « souligner » dans la phrase « Les experts soulignent aussi l'importance du traitement des eaux usées » ? (1 point)
- 5) Que représente le pronom « elle » dans la phrase, « Elle estime, en revanche, que l'absorption de très petites microparticules » (1 point)
- 6) Mettre au présent de l'indicatif la phrase suivante : « Les microplastiques pourraient représenter des risques généralisés ». (1 point)
- 7) Qui désigne-t-on par « agence spécialisée de l'ONU » ? (1 point)
- 8) Sur quels critères est analysé le risque pour la santé lié à la présence de microplastiques ? (2 points)
- 9) A quel horizon, si l'on ne fait rien, les émissions de microplastiques seront un danger pour notre environnement ? (1 point)
- 10) Au-delà de quelle taille les microparticules ne sont pas absorbées par le corps humain ? (1 point)
- 11) Quel est le sens du verbe « enrayer » dans la phrase « Enrayer l'augmentation de la pollution plastique » ? (1 point)
- 12) D'après vous, l'article présenté donne-t-il une vision rassurante quant aux effets des microplastiques sur notre environnement ? (3 points)
- 13) Mettre la phrase suivante au futur de l'indicatif, « Les émissions de plastique dans l'environnement se poursuivent au rythme actuel » (1 point)
- 14) Donner un synonyme des mots suivants, expert, agglomérer (1 point)

b) L'épreuve de compréhension pour l'accès au grade d'adjoint principal (durée : 2 h 30 ; coefficient : 2)

Le dossier porté sur la thématique suivante : « **Le déploiement à venir du réseau 5G : vers un monde ultra connecté !** ». Le sujet retenu suite au vote du jury comporte les questions suivantes :

- 1) Que signifie 5G ? (2 points)
- 2) La 5G peut-elle également être déployée sur un téléphone fixe ? (1 point)
- 3) Citez 3 exemples de motifs d'attaque de la 5G ? (2 points)
- 4) Que signifie le terme nocivité ? (1 point)
- 5) Les maires métropolitains peuvent-ils s'opposer au déploiement de la 5G dans leur commune ? (2 points)
- 6) Quelles sont les trois grandes familles d'usage de la 5G ? (1 point)
- 7) La 5G est-elle déjà déployée en Polynésie Française ? Justifier votre réponse. (2 points)
- 8) Qu'est-ce qu'une question orale au sein de l'assemblée de Polynésie française ? (1 point)

- 9) Quel serait le rôle du comité composé d'experts, de maires et d'associations que souhaite créer M. Antonio PEREZ ? (2 points)
- 10) Quels seraient les nouveaux usages avec l'arrivée de la 5G ? (2 points)
- 11) À partir des documents, synthétisez les avantages et les inconvénients de la mise en place de la 5G. (4 points)

3 - Les correcteurs :

Des équipes de correcteurs constituées en binôme ont procédé à la correction des copies des épreuves écrites de compréhension permettant ainsi une double correction contrairement aux épreuves du questionnaire à choix multiple.

Tableau des corrections des copies

Questionnaire à choix multiples	Compréhension de texte	
	Adjoint	Adjoint principal
1 correcteur pour chaque grade soit au total 4 correcteurs pour 363 copies	2 correcteurs pour 37 copies	6 correcteurs pour 97 copies

4 - L'appréciation des copies par les correcteurs :

Sur l'épreuve du questionnaire à choix multiple, les correcteurs n'ont relevé aucune difficulté particulière. En général, les candidats avaient un bon niveau de connaissances générales.

Sur l'épreuve de compréhension de texte :

- Pour le sujet du grade d'adjoint : les correcteurs ont relevé un manque de syntaxe, une carence rédactionnelle et des difficultés de compréhension du texte.
- Pour le sujet du grade d'adjoint principal : les correcteurs ont relevé un niveau convenable malgré des difficultés rédactionnelles et de reformulation.

Pour la spécialité « administrative »

	Agent qualifié	Agent principal	Adjoint	Adjoint principal
Note la plus haute	19	18.5	12.95	17.67
Note la plus basse	12	12.5	1	5
Moyenne	15.96	15.5	7.44	13.24

Pour la spécialité « technique »

	Agent qualifié	Agent principal	Adjoint	Adjoint principal
Note la plus haute	19	17.5	14.94	15.39
Note la plus basse	0	8	1.17	1.08
Moyenne	14.98	13.44	6.87	9.98

V - L'ADMISSIBILITÉ

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury réuni le 11 novembre 2020 décidait de déclarer admissibles aux oraux 297 candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 et 7 candidats pour un changement de spécialité soit au total **304 candidats admissibles**.

VI - LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Sur les 304 candidats convoqués aux épreuves orales dont :

- 99 admissibles et 7 candidats concourant pour un changement de spécialité en **spécialité administrative** ;
- 198 admissibles en **spécialité technique**.

I - Les oraux :

Les épreuves orales d'admission se sont tenues du lundi 30 novembre au vendredi 04 décembre 2020 sur deux sites. Un site pour les candidats du cadre d'emplois « exécution » situé sur le site de la DGEE à Pirae, et le second dans les locaux de Horizons Francophones à Papeete.

Sur les **304 candidats convoqués**, **291 étaient présents** et **13 absents** aux épreuves orales.

Afin de respecter le protocole sanitaire lié à la Covid 19, les heures de convocation et de passage des candidats étaient largement espacées pour éviter que ceux-ci ne puissent se croiser en entrée et sortie des salles.

De plus, lors de l'épreuve orale, la distanciation physique entre le candidat et les membres du jury était d'au moins deux mètres. Chaque table était ensuite nettoyée et désinfectée après chaque passage.

Sur les **13 candidats absents aux épreuves d'admission**, nous avons reçu quatre demandes de dérogation pour pouvoir passer l'oral à une date ultérieure. Après analyse des demandes par les membres du jury, seules deux demandes ont pu bénéficier d'une dérogation pour absence justifiée et liée à la pandémie actuelle. Une session exceptionnelle a été réalisée le jeudi 13 décembre 2020 dans les locaux du centre de gestion de formation.

Tableau récapitulatif par grade

Cadre d'emplois	Examen Professionnel des spécialités « administrative » et « technique »		
	Grade visé	Candidats admis à se présenter les oraux	Candidats présents aux oraux
« Application »	Adjoint principal	72	70
	Adjoint	9	8
« Exécution »	Agent principal	54	52
	Agent qualifié	167	162
	Agent	2	1
Totaux		304	293

a) Une épreuve obligatoire

L'épreuve orale diffère en fonction du cadre d'emplois.

Pour les examens professionnels du cadre d'emplois « exécution »

L'épreuve d'admission consistait en un entretien avec le jury ayant pour point de départ la présentation du candidat, une mise en situation professionnelle ainsi qu'une discussion autour de sa motivation, de son expérience, et du statut du fonctionnaire d'une durée de 20 minutes.

Pour les examens professionnels du cadre d'emplois « application »

L'épreuve d'admission pour l'accès au grade **d'adjoint** consistait en un entretien avec le jury ayant pour point de départ la présentation du candidat, une mise en situation professionnelle ainsi qu'une discussion autour de sa motivation, de son expérience, du statut du fonctionnaire et sur la notion d'encadrement d'une durée de 20 minutes.

L'épreuve d'admission pour l'accès au grade **d'adjoint principal** consistait en un entretien avec le jury ayant pour point de départ un sujet tiré au sort par le candidat. Le candidat a été évalué sur sa motivation, sa connaissance du cadre d'emplois « application », sur le statut du fonctionnaire, son expérience et sur la notion d'encadrement d'une durée de 45 minutes (15 minutes de préparation et 30 minutes d'entretien).

Est déclaré admis tout candidat ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20.

b) Les sujets tirés au sort portaient sur les thèmes suivants :

- « Tahaa : les enfants qui déjeunent à la cantine scolaire ne mangent plus de pain » ;
- « Mahina : Curages dans les cours d'eau et caniveaux » ;
- « Le ministère de la santé veut prendre le problème de l'obésité à bras le corps » ;
- « Une interdiction des sacs plastique bien timide » ;
- « Papeete – La commune reprend en charge la restauration scolaire » ;
- « Commune de Tahaa : détournement de fonds à la régie » ;
- « Tribunal administratif : La promesse d'une prime de départ illégale, à Faa'a » ;
- « Déchets de Rangiroa : Edouard Fritch rencontre le conseil municipal » ;
- « CET de Paihoro : après l'incendie, la fumée ... » ;
- « Le maire de Maupiti ferme école et collège » ;
- « Plan communal de sauvegarde : Punaauia s'organise » ;
- « Les congés forcés des fonctionnaires en confinement validés » ;
- « Manger local à la cantine, c'est possible ! » ;
- « Arutua : Une situation financière bancaire à redresser » ;
- « Services publics locaux : l'heure des choix » ;
- « Déferlante de haine sur les réseaux sociaux ».

Pour la spécialité « administrative »

	Agent	Agent qualifié	Agent principal	Adjoint	Adjoint principal
Note la plus haute	20	20	20	15.5	19
Note la plus basse	20	4	11	8	5
Moyenne	20	14.87	15.87	12.5	12.08

Pour la spécialité « technique »

	Agent qualifié	Agent principal	Adjoint	Adjoint principal
Note la plus haute	20	18.5	16.5	16
Note la plus basse	5	6.5	10.5	7
Moyenne	13.97	12.84	12.32	11.8

c) Le bilan :

Pour la spécialité « administrative »

Catégorie	Type d'examen professionnel	Recensement des besoins des communes	Nombre d'inscrits	Nombre d'agents admis à concourir	Nombre d'agents admissibles	Nombre d'agents admis sur la liste d'aptitude
C	Accès au grade d'Adjoint principal	62	95	75	57	43
	Accès au grade d'Adjoint	13	13	6	5	2
D	Accès au grade d'Agent principal	11	12	11	10	8
	Accès au grade d'Agent qualifié	31	38	35	32	28
	Accès au grade d'Agent	0	2	0	2	1
Total		117	160	127	106	82

Pour la spécialité « technique »

Catégorie	Type d'examen professionnel	Recensement des besoins des communes	Nombre d'inscrits	Nombre d'agents admis à concourir	Nombre d'agents admissibles	Nombre d'agents admis sur la liste d'aptitude
C	Accès au grade d'Adjoint principal	34	45	37	15	11
	Accès au grade d'Adjoint	24	37	37	4	5
D	Accès au grade d'Agent principal	70	51	50	44	39
	Accès au grade d'Agent qualifié	167	168	161	135	122
	Accès au grade d'Agent	12	0	0	0	0
Total		307	301	285	198	177

► SUR LE FOND DES ÉCHANGES AVEC LES CANDIDATS :

Concernant le niveau global des candidats, les membres de jurys et/ou examinateurs ont relevé une grande hétérogénéité de savoirs, savoir-faire, savoir-être.

Les entretiens se sont déroulés dans d'excellentes conditions malgré le contexte sanitaire actuel. La composition des groupes d'examineurs a été très appréciée. La majorité des candidats se sont indéniablement préparés. Les examinateurs ont été surpris de la diversité et la disparité d'organisation entre les collectivités et les missions des candidats.

Pour les candidats à l'accès au grade d'adjoint principal, les jury et examinateurs ont soulevés une méconnaissance des candidats des attendues de l'épreuve orale. Ils attendaient un plan clairement annoncé, un exposé structuré, personnalisé et dynamique, la valorisation de quelques axes forts du parcours professionnel et le respect du temps imparti.

Le jury a pu constater également une méconnaissance de certains candidats de leur environnement professionnel, malgré le suivi de la formation statutaire (formation d'intégration et formation d'accueil). Il est recommandé que les candidats connaissent déjà les bases de leur environnement communal pour ensuite s'approprier une culture administrative par une remise à niveau périodique tout au long de la carrière.

► SUR LA FORME DE L'ÉPREUVE :

En ce qui concerne les épreuves d'admissibilité, les membres du jury préconisent pour les prochaines sessions un découpage ou une réalisation des examens professionnels par grade ou par cadres d'emplois afin de permettre de meilleures conditions de réalisations (gestion du flux, diversité des épreuves selon les grades et les spécialités...).

En ce qui concerne les épreuves orales, les membres du jury ont constaté que certains candidats ne maîtrisent pas la langue française. D'où la question de permettre la possibilité de faire passer les oraux en langue tahitienne notamment pour le cadre d'emplois « exécution ». Néanmoins, l'objet des prochains examens professionnels doit être la montée en compétences des fonctionnaires par une identification et une adaptation des épreuves en fonction du contexte professionnel.

Cette première édition répond à un besoin soulevé par les communes suite à la mise en place de la fonction publique communale. Elle répond au triple objectif de reconnaissance de l'expérience professionnelle, de promotion sociale et d'amélioration du niveau de qualification professionnelle des agents.

Le jury félicite tous les candidats admis de cette session et encourage ceux qui n'ont pas réussi l'examen professionnel à poursuivre leurs efforts.

Les candidats doivent se préparer sérieusement. Il est indispensable qu'ils maîtrisent le rôle et les missions qui leurs sont dévolues, la réglementation en vigueur mais aussi l'environnement communal.

Le président du jury remercie vivement les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury pour leur fort investissements et de leur disponibilité.

Fait à Papeete, le

Le président du jury



Monsieur Heimana TAURAA